

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 15 avril 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197360001**

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 \$, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 \$, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (594 510,66 \$, incluant les taxes), Meloche, Division de Sintra inc. (1 188 578,22 \$, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 \$ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 \$, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 \$ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 \$, incluant les taxes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1973600011

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 \$, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 \$, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (594 510,66 \$, incluant les taxes), Meloche, Division de Sintra inc. (1 188 578,22 \$, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 \$ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 \$, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 \$ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 \$, incluant les taxes.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot A).*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service de l'approvisionnement s'était doté d'une base de données pour l'aider à bien définir sa méthode d'adjudication et de répartition des contrats d'enrobés bitumineux chauds et tièdes sur le territoire.

Si la présentation du Service a ouvert la porte à une discussion animée sur les vertus des divers mélanges bitumineux, les membres ont bien compris que ce contrat portait essentiellement sur des enrobés bitumineux d'appoint, utilisés notamment pour le colmatage des nids-de-poules.

Les membres ont bien compris que le Service avait établi ses besoins en tenant compte des critères établis par le ministère des Transports du Québec en matière d'enrobés bitumineux.

Les membres ont apprécié la carte présentée à la Commission montrant la répartition des contrats sur le territoire de Montréal. Ils ont invité le Service à insérer, dans la mesure du possible, des cartes ou des tableaux montrant la répartition des contrats pour les divers types d'enrobés bitumineux sur le territoire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot A);*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197360001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.